

PROJET WARCIP - TOGO - WEST AFRICAN REGIONAL COMMUNICATION INFRASTRUCTURE PROGRAM

DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANT - SÉLECTION D'UNE FIRME/CABINET)

SÉLECTION D'UN CABINET / CONSORTIUM POUR LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE DE QUALITÉ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CARRIER HOTEL SUR LE PROJET WARCIP-TOGO EN VUE DE LA GARANTIE DÉCENNALE
FINANCEMENT : CRÉDIT N° 52530-TG - AMI N° 0020-2016/MPEN/CAB/PRMP/WARCIP DU 28 DÉCEMBRE 2016

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu un financement de la Banque mondiale d'un montant équivalent à US\$ Trente millions (30 000 000) pour financer le Programme Régional Ouest-Africain de Développement des Infrastructures de Communication (traduction anglaise : West African Regional Communication Program ou WARCIP) dénommé WARCIP -TOGO, et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre d'un contrat pour sélection d'un cabinet/consortium qualifié pour les prestations de contrôle technique de travaux de construction du « carrier hotel » en vue de la garantie décennale.

2. Les services attendus du cabinet/consortium consisteront entre autres au **contrôle technique de qualité des travaux de construction du « carrier hotel » en vue de la garantie décennale**. A cet effet, le consultant est chargé des missions suivantes :

- **Mission I** portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables ;
- **Mission S** portant sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions ;
- **Mission PS** relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme ;
- **Mission F** relative au fonctionnement des installations ;
- **Mission PH** relative à l'isolation acoustique des bâtiments ;
- **Mission HAND** relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées ;
- **Mission BRD** relative au transport de brancards dans les constructions ;
- **Mission ENV** relative à l'environnement ;
- **Mission HYS** relative à l'hygiène et à la santé dans les bâtiments.

Il convient de rappeler que les études techniques, l'élaboration des spécifications techniques, la rédaction des cahiers de charges, la conception architecturale et technique du « Carrier Hotel » et du Point d'échange internet du Togo (IXP) et l'élaboration du dossier d'appel d'offres ont été confiés à un consortium. Le choix s'est porté sur la construction d'un Data Center Tier III avec une surface utile de 500 m2. Les résultats de ces études sont disponibles auprès du maître d'ouvrage. Il est demandé au cabinet/consortium une appropriation de ces résultats avant de mener la mission de contrôle technique de travaux de construction des infrastructures relevant du Projet en vue de la garantie décennale proprement dite. En particulier, la maîtrise du contexte, des enjeux ainsi que du contenu technique des cahiers de charges sera un prérequis important au succès de cette mission d'assistance.

3. Le cabinet /consortium devra justifier d'expériences en réalisation d'études similaires et disposer d'une équipe multidisciplinaire ayant une expérience avérée dans le domaine.

4. Le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique, invite les Consultants (Cabinets, Firmes) éligibles à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils disposent des qualifications requises et d'expériences pertinentes pour exécuter ces services.

Les critères de sélections sont les suivants :

N°	Critères	Points
1	Nombre d'années d'expérience dans le contrôle des travaux similaires	30 points
2	Expériences pour des projets similaires dans les pays étrangers au cours des dix (10) dernières années	30 points
3	Expériences pour des projets similaires en Afrique au cours des dix (10) dernières années	30 points
4	Dispose d'au moins cinq (05) Compétences de niveau BAC+5 et disposant de connaissances significatives dans les domaines suivants : génie civil, télécommunication, électricité sécurité incendie, climatisation et de plomberie.	10 points

Les consultants devront joindre à leur manifestation les documents additionnels suivants :

Pour les sociétés communautaires relevant de l'espace UEMOA :

1. Carte d'opérateur économique en cours de validité ou toute autre pièce équivalente ;
2. Attestation de la caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois ;
3. Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
4. Attestation de l'Inspection de Travail et des Lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
5. Original du Quitus Fiscal datant de moins de trois (03) mois ;
6. Extrait de registre de commerce et crédit mobilier ;
7. Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les sociétés étrangères :

1. Extrait de registre de commerce et crédit mobilier ;
2. Attestation de non faillite datant moins de trois (03) mois ;
3. Attestation de paiement de la taxe parafiscale sur les marchés antérieurs à compter de septembre 2011 pour des sociétés qui ont une fois presté au Togo.

N.B. A l'exception du quitus fiscal et de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies légalisées

5. Le marché sera attribué suivant la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans les Directives de la Banque Mondiale ci-dessous référencées. Une liste restreinte de six (6) consultants sera constituée et ils seront tous invités à déposer leurs offres techniques et financières.
6. L'attention des Consultants intéressés par la mission doit également porter sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque mondiale : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, Janvier 2011 (« Directives de Consultants ») qui décrit les politiques de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêt.
7. Les consultants peuvent s'associer avec d'autres consultants sous forme de groupement de firmes ou d'un Accord de sous-traitance en vue d'un renforcement de leurs qualifications.
8. La durée de la mission est estimée à (18) mois ; la période prévisionnelle d'exécution de la mission est de Mai / Juin 2017 après la sélection par appel d'offres international des entreprises devant réaliser les travaux.
9. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures suivantes ou en faisant une demande par e-mail à kodzo.tsogbe@postel.gouv.tg / kodzo.tsogbe@numerique.gouv.tg de lundi à vendredi de 8 h à 12h et de 15h à 17h (heures locales) avec copie à warcip@postel.gouv.tg.
10. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être fournies en quatre (04) exemplaires dont un original. L'original et les copies doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention : « **WARCIP-Togo - sélection d'un cabinet / consortium pour la mission de contrôle technique de qualité des travaux de construction du Carrier Hotel sur le projet WARCIP-Togo en vue de la garantie décennale: A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis** ».
11. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en personne ou par courrier à l'adresse ci-après, au plus tard **le 19 janvier 2017 à 10 heures précises, heure locale**.

Ministère des Postes et Economie Numérique - A l'attention du Coordonnateur du WARCIP
Secrétariat WARCIP - Porte 220 - Avenue Abdoulaye FADIGA – En face de la BCEAO - Siège du projet WARCIP
Téléphone : (228) 22 20 91 95

12. La séance d'ouverture des plis aura lieu à l'adresse ci-après, **le 19 janvier 2017 à 10 heures 30 précises, heure locale**.

Ministère des Postes et Economie Numérique - A l'attention du Coordonnateur du WARCIP - Siège du projet WARCIP
Avenue Abdoulaye FADIGA – En face de la BCEAO - Téléphone : (228) 22 20 91 95

N.B : (1) Seuls les consultants figurants sur la liste restreinte seront consultés.

Cina LAWSON